

Bonjour à tous,

Grâce à l'action de notre association et à la mobilisation de tous, nous avons éloigné un danger pour notre quartier.

Mais de nouvelles angoisses se sont installées. Ne les attisons pas.

Cet espace de discussion est ouvert. Différents avis peuvent s'y exprimer librement. Mais certains y remettent en question systématiquement le bien-fondé de l'action en justice de notre association et le choix de notre avocat.

Nous devons rester solidaires pour continuer à avancer unis et non pas divisés.

Une clarification est nécessaire. Il faut raison garder.

Pourquoi reste-t-il des sujets d'inquiétude ?

- Parce que nous avons atteint les limites de l'action en justice.
- Parce que nous restons soumis au bon vouloir des décideurs politiques.
- Parce que nous sommes entrés dans la pré-campagne présidentielle, qui exacerbe les tensions entre les 2 candidates Anne Hidalgo et Valérie Pécresse. La période est propice aux surenchères médiatiques.

Pourquoi l'association s'est-elle désistée de son action en justice plutôt que de la poursuivre ?

Nous avons eu un débat intense au sein du conseil d'administration de l'association, pour ou contre ce désistement. Nous avons choisi le désistement à l'unanimité moins une voix.

Notre conviction s'est forgée sur plusieurs arguments :

- l'objectif principal de l'association est atteint : l'abandon du projet de centre d'hébergement pour les sans-abri du métro sur le site *Lazare Ponticelli*. La Région a reculé.
- Il est urgent d'arrêter les frais juridiques. L'association est actuellement dans une phase de levée de fonds pour finaliser le paiement des derniers frais d'avocat. Il serait très imprudent d'engager des frais supplémentaires. Il en va de l'intérêt de nos adhérents et de nos donateurs.
- Si nous avions poursuivi la procédure contre la Région, nous aurions couru le risque de perdre le procès, avec des frais supplémentaires importants à payer.
- Le non-lieu demandé par la Région est une solution sans gagnant ni perdant. C'est une solution imparfaite. Certes, nous n'obtenons pas le retrait des délibérations litigieuses, mais nous obtenons l'abandon définitif du projet de centre d'hébergement, qui est le premier objectif de l'association. La Région a décidé d'une nouvelle destination pour l'ex-lycée : une Maison régionale des Sports, de la jeunesse et des Outre-mers. Notre association souhaite maintenant s'intéresser à ce nouveau projet et être consultée pour sa mise en œuvre, dans l'intérêt du quartier.
- Le désistement nous a été fortement conseillé par nos avocats, le cabinet Ginestié Magellan Paley-Vincent, à ce point de la procédure. Grâce à eux, notre recours a porté ses fruits. Nous leur faisons entièrement confiance.

Restons unis et vigilants. Restons sereins et optimistes, et ne donnons pas prise aux rumeurs.

Nous rappelons le caractère apolitique de notre association.

Adhérez nombreux pour renforcer le poids de notre association auprès des pouvoirs publics.

Et merci encore de votre soutien financier pour finir de payer les derniers frais d'avocat dans notre recours contre la Région.

Bien cordialement,

Paul Kenigsberg

Président

Association des habitants de la place de Rungis-Paris 13è